

COMMUNE DE POUAGNY

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL N° 18 DU MERCREDI 30 MARS 2022

Présents : Annie MARCELOT, Régine CHAMOT, Dundee VALOT, Hervé PHILIPPE, Nathalie COLLET, Olivier CHAMOT, Bruno CHAUCHAIX, Marie CHAUCHAIX, Eric LEBLANC, Cathy MACIA, Gilles RAVACHE, Sabine VALOT et Dylan EMONIN (arrivé à 19h45)

Excusé : Guillaume NORBERT

Absent : 0

Votants : 12 et 13 à partir de 19h45

La séance est ouverte à 18h45.

1) Nomination d'un secrétaire de séance : Régine CHAMOT

2) Approbation du compte-rendu N° 17 du mercredi 2 mars 2022 : approuvé à l'unanimité des présents.

3) Délibérations

DEL-30032022-116 : SIEA : électrification de l'extension rurale « Rue de la Douane »

Madame la Maire expose à l'assemblée que le projet immobilier « Rue de la douane » justifie l'extension de l'électrification rurale. Le coût s'élève à trente-trois mille euros deux cent euros (33200,00€ TTC). Le syndicat d'électricité du département de l'Ain prendra en charge 50% du montant hors taxe, et le règlement de la TVA.

Il revient à la commune une charge de Treize mille huit cent trente-trois euros trente-trois centimes (13833,33€).

Cette dépense doit s'inscrire en section investissement, article 20415, elle est prévue au budget primitif 2022.

La délibération est approuvée à l'unanimité des votants : 12 voix « Pour »

Madame la Maire fait remarquer qu'il faudra veiller à l'avenir à ce que les négociations avec des promoteurs éventuelles soient plus abouties. Par exemple, dans le cas présent, il aurait été normal qu'ALILA prenne en charge les frais de raccordement au réseau comme cela se fait ailleurs.

DEL-30032022-117 : **Compte de gestion 2021** : ce dernier reprend les chiffres du compte administratif ; il représente les écritures du comptable public.

La délibération est adoptée à l'unanimité : 12 voix « Pour »

DEL-30032022-118 : Compte Administratif 2021

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré, Madame le Maire, ordonnateur, dresse le compte administratif de l'exercice 2021, aux membres du conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21, L.2121-31 relatifs à la désignation d'un président autre que la maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations et son adoption, Madame Annie MARCELOT, Maire, se retire de la séance pour laisser la présidence à Madame Régine CHAMOT, 1^{ère} adjointe, pour l'adoption du compte administratif,

L'exercice comptable 2021 est détaillé ci-dessous.

2021		Recettes 2021	Dépenses 2021	Excédent exercice 2021	Excédent 31.12.2020	Résultat de clôture au 31,12,2021
Réalisation	Section de fonctionnement	846 212,19 €	774 930,35 €	71 281,84 €	268 867,63 €	340 149,47 €
	Section d'investissement	261 470,81 €	1 063 630,00 €	-802 159,19 €	3 174 851,17 €	2 372 691,98 €
	Budget Total	1 107 683,00 €	1 838 560,35 €	-730 877,35 €	3 443 718,80 €	2 712 841,45 €

Reste à réaliser au 31.12.2021	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	0,00 €	2 644 547,67 €

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants : 11 voix « Pour »

DEL-30032022-119 : Affectation du résultat 2021

Il est proposé d'affecter les résultats de clôture 2021 au budget primitif 2022, de la façon suivante :

Compte 002 : excédent de clôture section fonctionnement	340 149,47 €
Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00€
Compte 001 : Excédent de clôture, section investissement	2 372 691,98 €

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants : 12 voix « Pour »

DEL-30032022-120 : Vote des taux d'imposition 2022

Afin de pouvoir prévenir l'augmentation de la population de la commune qui va nécessiter d'accroître les budgets de fonctionnement et d'investissement,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition, il est proposé au conseil municipal d'augmenter le taux actuel de la taxe foncière au niveau de la moyenne des communes de l'agglomération soit 25.69% et de maintenir le taux de la taxe foncière sur les non bâties.

Ces taux sont détaillés comme suit :

- Taxe Foncière : 25.69 %
- Taxe Foncière Non Bâties : 40.36%.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents : 12 voix « Pour »

DEL-30032022-121 : Vote du budget primitif

Le budget primitif 2022, préparé en commission finances, est présenté à l'assemblée. Il reprend scrupuleusement les actions menées par l'exécutif. Les dépenses et recettes inscrites sont estimées au plus justes et sont sincères.

Il se chiffre à 4.709.562,45€, répartis comme suit :

Section de fonctionnement	1.203.149,47€
Section d'investissement	3.506.412,98€

La délibération est adoptée : 11 voix « Pour », 2 voix « Abstention », 0 voix « Contre » sur 13 votants (arrivée de Dylan Emonin en cours de séance)

Les positions d'abstention de Régine Chamot et de Hervé Philippe se fondent sur l'opération « Parking de la gare ».

DEL-30032022-122 : Convention d'utilisation des locaux communaux

La commune met à disposition ses locaux : salle polyvalente, salle du stade et salle de l'Annaz. Une nouvelle convention d'utilisation a été rédigée par la commission « Associations ». Olivier Chamot la présente au Conseil Municipal. Les tarifs suivants sont proposés :

- Salle polyvalente : 160€ pour les habitants domiciliés à Pougny et 280€ pour les personnes extérieures à la commune avec une caution de 500€
- Salle du stade de foot : 50€, réservée à l'usage exclusif des habitants de la commune, avec une caution de 500€
- Salle de l'Annaz : réservée aux associations communales.

Il est proposé que toutes ces salles soient mises gratuitement à disposition des associations communales.

La délibération est adoptée à l'unanimité : 13 voix « Pour »

4) Questions diverses

Eglise : travaux dans le chœur terminés

Ecole : remplacement portail et clôture effectué. Nous avons reçu le permis de construire. La consultation des entreprises est en cours. La Commission d'Appel d'Offres se réunira prochainement (date à prévoir).

GAP « Salle des fêtes » : travail en cours. Visites de salles dans les communes voisines, rencontre avec architecte, CAUE...A noter la participation de trois habitants de la commune non-élus.

GAP « Eclairage public » : dernière réunion le 10 mars. Prochaine le 6 avril avec un représentant du SIEA. Deux membres de la commission non-élus sont associés à la réflexion.

Voirie : Cathy Macia continue son travail sur l'aménagement voirie, sécurisation piétons et cycles. Rencontre avec Monsieur Zortea (représentant département). Tour du village avec tous les points stratégiques à aménager :

* Sécurisation de la circulation au hameau de Crêt : projet limitation de la vitesse et création de gendarmes couchés

* Aménagement du carrefour Route de Challex, Route de l'Asticot Palace : pose éventuelle de feux de micro-régulation.

* Rond-point du passage à niveau : à revoir lors de l'aménagement global des accès à la gare.

* Aménagement dans le secteur de la menuiserie Locatelli : trottoir, rétrécissement de la chaussée par avancée de trottoir, passage piétons et arrêt Rezopouce. Pose de panneaux signalétiques (sécuriser les cyclistes)

* Signalisation renforcée au carrefour Route de l'Annaz, route de la Gare.

* Trottoir le long de la départementale pour rejoindre le chemin derrière le Hangar. M. Zortea a validé la proposition d'aménagement. Il va falloir monter un dossier pour émarger aux subventions (dossier à déposer avant juillet 2022 et dépenses à prévoir au budget 2023). Au préalable, obtenir l'accord du service des eaux pluviales pour buser une partie du fossé.

* Aménagement au niveau de la « Turbine » au carrefour Chemin de l'Elenay, Route de la Gare : signalisation renforcée.

* Aménagement au niveau du lotissement du panoramique : réflexion en cours

* Sécurisation à la sortie de la Rue de la Pierre : pose éventuelle de trois feux de micro-régulation (sont toujours au rouge et passent au vert à l'arrivée d'un véhicule)

* Sortie de village au niveau du cimetière : revoir le rétrécissement de chaussée et le positionnement du radar.

D'autre part remise en état du Pont sur l'Annaz sur la route de la Gare prévue en fin d'année.

Containers semi-enterrés : réunion le 11 mars dernier avec Martine Jouannet (Maire de Crozet et présidente de la commission « Cadre de vie » de l'agglo), trois techniciens de l'agglo et des habitants de Crêt. Présentation approfondie de la gestion des containers semi-enterrés. Régine Chamot et Marie Chauchaix font le compte-rendu de la rencontre et proposent de rentrer dans le processus d'installation progressive de containers à Pougny. Il est décidé, dans un premier temps, de valider des emplacements dont nous sommes certains dans l'ordre de priorité ci-après :

- Secteur « Château Vert » : 2 containers à l'emplacement prévu le long de la départementale et le long de la route du stade à proximité des logements sur la parcelle communale N° AC-295. Prévoir aussi la pose de containers supplémentaires verre vide, plastiques, alu, papier sur cet espace (à voir avec l'agglo)
- Secteur « Lotissement des Hutins » : 1 container semi-enterré dans l'emplacement prévu à cet effet
- Secteur « Crêt » : 1 container semi-enterré (patrimoine) au centre du hameau sur l'emprise du terrain communal (emplacement précis à définir avec les habitants de Crêt dans le délai d'un mois environ : Marie Chauchaix s'occupe de la consultation de la population)
- Secteur Rue de la Pierre : dans le terrain communal en triangle, cadastré N° AD-1014
- Secteur Route de la Gare au niveau du lotissement de la Fin (secteur Menuiserie Locatelli) le long de la départementale avec aménagement de places de parking.
- Secteur centre de village de Pougny-Haut : à l'entrée de la Rue Robert Mottier ou sur la place de l'église : à définir

Régine Chamot précise qu'il n'est pas nécessaire de faire une délibération en l'état. Ces infos seront transmises au service ad hoc de l'agglo (MM. Muttoni et Espagnet). Une convention sera établie avec l'agglo et la mise en place se fera de façon progressive. On pourra délibérer à ce moment-là si besoin.

CCAS : Sabine Valot rend compte de la collecte au profit de l'Ukraine. Cinq mètres cubes de vêtements et produits collectés. L'agglo a stoppé le ramassage et il reste un stock de vêtements à la salle de l'Annaz. Madame le Maire propose d'accentuer le rôle social du CCAS au regard de la situation dégradée des populations à petit pouvoir d'achat qui subissent de plein fouet l'inflation généralisée que l'on constate actuellement et propose que le CCAS se charge d'étudier les aides allouées par la commune aux associations caritatives.

Fibre optique : travaux en cours. Problème d'accès à la fibre dans le secteur Pré Favière. Le fournisseur d'accès refuse de brancher la fibre sur les poteaux existants (apparemment saturés) et exige l'implantation de nouveaux poteaux sur des parcelles privées. A suivre... Gilles Ravache qui suit le dossier depuis une année propose de déléguer la suite de la négociation.

Forces Motrices : Demande d'un avis communal sur le changement de pilotage du barrage de Pougny-Chancy. Informatisation du processus de gestion et centralisation du poste de pilotage des trois barrages (Seujet, Verbois et Chancy-Pougny) depuis Verbois. Renforce la sécurité et diminue les coûts. En réponse, Annie Marcelot fera deux remarques : avertir la SNCF en cas de problème, déplorer la diminution du nombre de salariés. Dundee Valot suggère de proposer une gestion moins agressive des chasses du Rhône.

PNR : douche froide. Le PNR nous a transmis la copie d'un courrier du Conseil Départemental, signé entre autres par nos conseillers départementaux gessiens, qui valide la suppression de la subvention affectée à la réserve de l'Etournel. Ce qui signifie concrètement : suppression des poubelles, de l'entretien des sentiers et des aménagements, et du fauchage des abords. Madame la Maire déplore qu'elle n'ait pas été informée directement au titre de Présidente du COPIL. Un courrier a été adressé au Président du Conseil Départemental avec copie au Président de l'agglo, à la sous-préfète, aux élus départementaux... Nous demandons une réunion rapide du Comité de Pilotage ou du comité technique.

Périscolaire : Régine Chamot et Nathalie Collet rendent compte des difficultés de gestion du périscolaire. Elles proposent de réfléchir à une possible délégation de sa gestion par un organisme spécialisé, type « Familles rurales ». A suivre...

Calendrier :

- Elections présidentielles les 10 et 24 avril prochain
- Séminaire des élus de l'agglo le samedi 9 au Fort l'Ecluse axé sur la gestion des déchets
- Réunion publique le 13 avril dans les locaux du stade

La séance est levée à 23h00.

La secrétaire, Régine Chamot

